

## VOUS POUVEZ BENEFCIER DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) MIS EN PLACE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND-FIGEAC

Vous souhaitez améliorer votre habitat, le rendre plus confortable, moins énergivore, plus accessible... Depuis plusieurs années la Communauté de Communes du Grand-Figeac est engagée dans un **Programme d'Intérêt Général** (PIG) qui permet aux propriétaires bailleurs de réhabiliter des logements pour les louer à titre de résidence principale pour le locataire et aux propriétaires occupants qui ont des revenus modestes d'obtenir des aides financières conséquentes.

Comme toutes les Communes du Grand-Figeac, votre Commune fait partie du périmètre de ce PIG, vous pouvez sous certaines conditions, bénéficier d'aides cumulées de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), du Conseil Départemental du Lot, de la Région Occitanie, de la Communauté de Communes du Grand Figeac, des caisses de retraite...

Quels sont les travaux éligibles :

- **Les travaux de rénovation énergétique** : isolation des combles, du plancher, des murs, réfection d'un système de chauffage onéreux et/ou non efficace, remplacement de fenêtres, installation d'une VMC, ... autant de travaux qui feront baisser votre consommation énergétique.
- **Les travaux d'adaptation de votre logement**, à la vieillesse ou au handicap, et qui vous permettront de vivre plus autonome et plus longtemps dans votre logement : remplacement de la baignoire par une douche, installation d'un monte-escalier, WC rehaussés, barre d'appui, ...
- **Les travaux de réhabilitation d'un logement dégradé/indigne** qui rendront votre logement plus sain et sécurisé : travaux d'électricité, couverture, cloisonnement, plomberie, économie d'énergie, d'assainissement, ...

Comme déjà plusieurs centaines d'habitants du Grand Figeac, n'hésitez pas à prendre contact avec SOLIHA, l'opérateur de la Communauté de Communes, qui étudiera l'éligibilité de votre projet.

Un RDV vous sera donné dans l'une des 13 permanences mensuelles réparties sur la Communauté de Communes, suivi d'une visite à domicile pour affiner votre projet et vous apporter des conseils techniques.

*Compte-tenu de l'engouement des habitants pour ces programmes, il faut prévoir un peu de délais entre le RDV en permanence et la visite à domicile, notamment pour les dossiers Economie d'Energie*

**Contact : Tél. 05 32 09 54 80 ou par mail à [habiterlegrandfigeac@soliha.fr](mailto:habiterlegrandfigeac@soliha.fr)**

Exemple de 2 projets subventionnés dans le cadre du programme Habiter le Grand-Figeac

**Madeleine, 78 ans, n'osait plus utiliser sa baignoire, dans laquelle elle avait glissé plusieurs fois. Elle a pris contact avec SOLIHA, l'opérateur du Grand Figeac**

*« Un Technicien spécialisé de l'association SOLIHA est venu chez moi et m'a conseillé de remplacer la baignoire par une douche équipée de barres d'appui, et de même pour les toilettes. Il m'a bien précisé tout ce que je devais demander à l'artisan pour l'établissement du devis. Puis SOLIHA a vérifié que le devis proposé corresponde à mes besoins et a étudié les financements possibles afin que mon reste à charge soit le plus faible possible. Entre la participation de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), ma caisse de retraite et la subvention de la Communauté de Communes, je n'ai presque rien déboursé. Aujourd'hui, j'utilise ma salle d'eau en toute sécurité et ça me change la vie ! ».*



**Pauline et Julien ont acheté leur première maison en 2020. Après le premier hiver, où ils ont eu froid et payé une facture énergétique importante, ils ont souhaité remplacer la vieille chaudière à fioul qui tombait souvent en panne. Sur les conseils de leur artisan, ils se sont rendus à l'une des permanences Habitat du Grand-Figeac pour connaître le montant des aides qui pouvaient leur être accordées pour installer une chaudière à granulés. La maison n'étant pas bien isolée, le thermicien leur a également conseillé de revoir l'isolation de la toiture ainsi que celle du plancher. Le gain énergétique après travaux étant de plus de 35%, ils ont pu bénéficier du dispositif « Habiter Mieux » de l'Anah, ainsi que des aides du Département du Lot et du Grand-Figeac. Leur reste à charge a été de 40% de la facture globale.**

*« Sans ces aides, il est clair que nous n'aurions fait que le strict minimum. Au début, on pensait même ne faire que réparer la chaudière. C'est notre artisan qui a le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), qui nous a dit qu'il serait mieux de la remplacer, et qu'il y avait des aides possibles. Il nous a conseillé de demander un RDV avec SOLIHA. Et de fil en aiguille, on se retrouve avec une chaudière toute neuve et une maison super bien isolée. Un investissement à moindre coût qui sera vite rentabilisé. »*

